



Les Pyrénées
Parc National

Charte

du Parc national des Pyrénées

L'essentiel



Ensemble,
construisons un projet de territoire



Qu'est-ce que la « *charte* » ?

Le *Caractère*

Diagnostic & enjeux

Le coeur, protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager

Préserver

un patrimoine pyrénéen d'exception

Protéger

le patrimoine naturel

Protéger

le patrimoine culturel

Protéger

le patrimoine paysager

L'aire d'adhésion, favoriser un développement responsable des vallées

Améliorer

le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers

Encourager

l'excellence environnementale

Développer et valoriser

une économie locale respectueuse des patrimoines

Encourager

la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques

Connaître, informer et éduquer

pour mieux préserver

4

6

12

16

18

20

26

28

30

32

36

38

44

46

© Septembre 2011 — Parc national des Pyrénées

Conception graphique et mise en pages : agence Lexies — Impression : AliaSprint.

Photo de couverture : Animation scolaire/Vallée d'Aspe. © DR/Parc national des Pyrénées (PNP)

Photos de sommaire : Forêt/Vallée d'Aspe. © D. Melet/PNP – Androsace ciliée/Vallée de Cauterets. © E. Florence/PNP – Grand rhinolophe/Vallée de Cauterets. © M. Empain/PNP – Lac des Gloriettes/Vallée de Luz-Gavarnie. © M. Cadu/PNP – Linteau de porte/Vallée d'Ossau. © C. Verdier/PNP – Cloches de bétail - Vallée d'Ossau. © M. Hervieu/PNP – Lac du Pourtet/Vallée de Luz-Gavarnie. © P. Dunoguiez/PNP.

Avant propos

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées s'apprête à franchir une étape importante dans le processus – initié par la loi de 2006 – visant à s'appuyer sur ses richesses naturelles, culturelles et paysagères, pour développer un **projet de territoire**.

La géologie, la flore, la faune, l'eau ignorent les frontières administratives. Tous ces éléments coexistent dans des relations d'interdépendance. Sur nos terres pyrénéennes étagées en altitude, la complémentarité entre amont et aval est évidente pour la qualité de l'eau, préservée en altitude et utilisée dans les vallées ; pour les zones de fauche en fonds de vallée et de pâturage en estives, qui ont permis l'émergence d'une économie pastorale fondée sur la transhumance des troupeaux en fonction des saisons ; pour la faune ou la flore, dont l'équilibre naturel serait perturbé si les écosystèmes n'étaient pas préservés sur un territoire plus vaste que le cœur du parc.

L'homme tire bénéfice de la richesse et de la variété des milieux dans lesquels il vit. La conscience qu'il a des conséquences de ses actions sur son environnement lui confère une responsabilité particulière. La nouvelle **politique concertée de protection et de développement durable** de notre territoire se situe dans cette logique de complémentarité, de solidarité écologique, économique et culturelle, de responsabilité. Elle associera une zone cœur, préservée et protégée par des mesures réglementaires, à une aire d'adhésion où les acteurs locaux partageront des engagements contractuels sur des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

Le décret de 2009 a déjà consacré le cadre réglementaire de la zone cœur et mis en place les organes de gouvernance du Parc national des Pyrénées, avec une participation accrue des élus locaux et de personnalités qualifiées locales.

Le projet de charte que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit de deux ans de travail avec les acteurs du territoire. Les objectifs et les orientations, définis conjointement et résumés dans le présent document, seront mis en œuvre durant les **quinze prochaines années**. La libre adhésion des communes à cette charte déterminera l'aire d'adhésion qui, avec le cœur, constituera le territoire du Parc national des Pyrénées.

La charte porte une ambition à la mesure du territoire exceptionnel que nous avons la responsabilité de protéger et de transmettre aux générations futures. Les patrimoines qu'elle entend préserver sont à la source de notre qualité de vie et de l'attractivité de nos vallées.

Il reste encore un bout de chemin à parcourir avant de concrétiser, début 2013, l'adhésion des communes à cette charte, encore à l'état de projet. Nous allons le mener avec vous, en confiance, et avec optimisme.

André Berdou

*Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées*

Qu'est-ce que la « charte » ?

La charte du Parc national des Pyrénées s'inscrit dans le prolongement de la politique menée depuis 1967. Le parc national s'est doté dès sa création d'un programme de mise en valeur de sa « zone périphérique ». Celui-ci prévoit un ensemble de mesures d'ordre social, économique et culturel à une échelle dépassant largement celle du territoire protégé.

La charte du Parc national des Pyrénées devrait renforcer les mesures de soutien existantes aux habitants de ces zones de montagne. Les acteurs du territoire souhaitent maintenir des espaces de vie où tradition et modernité se côtoient et où la production de richesses s'appuie sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Ils soutiennent tous les efforts d'innovation pour préserver le milieu naturel, valoriser l'espace de vie et promouvoir la culture.

Un projet commun

La charte du Parc national des Pyrénées définit un projet concerté de territoire pour les quinze années à venir. Elle constituera un outil de gestion permettant de concilier la préservation et la valorisation des patrimoines et le développement local. Pour le cœur, elle définit des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et précise les modalités d'application de la réglementation telle qu'elle est

fixée par le décret du 15 avril 2009. Pour l'aire d'adhésion, elle définit des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

Les mesures et les engagements qui figurent dans la charte ont été définis de manière partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, usagers, professionnels ou habitants). L'ambition de la charte est de donner une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable.

La charte du Parc national des Pyrénées est le résultat d'un long travail de concertation. Sept groupes de travail thématiques ont été mis en place qui ont donné lieu à une quarantaine de réunions lors desquelles près de trois cents personnes ont pu faire émerger de manière concertée des propositions d'actions pour le territoire.

Une mobilisation de tous les acteurs

L'animation de la charte nécessitera aussi une implication soutenue :

- des collectivités locales, au premier rang desquelles les communes, les communautés de communes et les pays ;
- des organismes socioprofessionnels et associatifs ;
- de l'établissement public du Parc national des Pyrénées ;
- de l'État au niveau départemental et régional.

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

- Des référents charte dans les conseils municipaux
- 7 groupes de travail thématiques
- 150 réunions
- 300 personnes impliquées

LA COMMUNICATION DE LA CHARTE

- Un site Internet
- Une lettre périodique
- Des publications spécifiques
- Des réunions publiques
- Des points d'information dans les maisons du parc national

LE CALENDRIER



Le pilotage

La charte est pilotée par le président du conseil d'administration avec l'appui des équipes de l'établissement public du parc national. Le ministère en charge de l'environnement est associé à la démarche.

Le conseil d'administration délibère sur les conventions d'application, les contrats de partenariats ou les programmes de mise en œuvre de charte. Il valide le suivi et les évaluations de la charte comme il décide de sa mise en révision. Le conseil d'administration est assisté par le conseil économique, social et culturel (CESC) et par le conseil scientifique (CS).

Le conseil économique, social et culturel assiste le conseil d'administration et le directeur de l'établissement public notamment en matière de politique contractuelle, de suivi, de mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale. Il participe à l'évaluation de l'application de la charte et se prononce sur les orientations en matière de partenariats.

Le conseil économique, social et culturel, est assisté des groupes de travail thématiques qui échangeront des expériences, suivront la mise en œuvre de la charte et veilleront au respect des objectifs et orientations. Ces groupes de travail thématiques sont : valeurs patrimoniales (patrimoine naturel et paysager), patrimoine culturel, eau, forêt, écoresponsabilité et cadre de vie, agriculture et pastoralisme, tourisme durable.

Le conseil scientifique joue, lui, un rôle primordial en matière d'évaluation et de veille stratégique sur les objectifs et les orientations liés à la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager. Il porte une attention particulière aux objectifs de protection de la zone cœur du parc national.



Le rôle attendu des communes et de l'établissement public du parc national est détaillé dans la charte, pour chaque objectif en zone cœur et chaque orientation en aire d'adhésion. La mobilisation de chacun sur l'ensemble des mesures envisagées permettra de porter ce projet de territoire. Pour faciliter la mise en œuvre de la charte, l'établissement public du parc national pourra développer les conventions d'applications (avec des personnes de droit public) et les contrats de partenariat (avec des personnes de droit privé).

L'établissement public du Parc national des Pyrénées aura bien sûr une responsabilité particulière dans la mise en œuvre des actions. Il mobilisera son ingénierie technique et parfois financière au service de tous les acteurs et notamment desquels les communes.

L'évaluation

Le code de l'environnement prévoit une évaluation de l'efficacité, de la cohérence et de la pertinence de la charte dans sa douzième année, avant d'entreprendre la démarche de révision de celle-ci.

La charte propose d'effectuer deux évaluations intermédiaires, tous les quatre ans.

Ces évaluations seront menées par le conseil d'administration assisté du conseil économique, social et culturel. Elles permettront de partager avec les partenaires un regard sur la pertinence du projet, sur les résultats, réalisations et progrès obtenus, sur la cohérence de ceux-ci par rapport aux engagements pris, sur la performance des moyens mis en œuvre, et sur les effets sur le territoire.

Un ensemble d'indicateurs concrets et mesurables sont définis dans la charte pour suivre les objectifs de protection du cœur et les orientations en aire d'adhésion regroupées par grands axes stratégiques.



↑ Glacier du Vignemale/Vallée de Luz-Gavarnie. © B. Clos/PNP

↻ Transhumance à Estaing/Val d'Azun. © D. Pelletier/PNP

↻ Linteau de porte/Vallée d'Ossau. © C. Verdier/PNP

↻ Animation estivale/Vallée de Luz-Gavarnie. © M. Cadu/PNP

Le *Caractère*

Au centre du massif pyrénéen, au carrefour des influences atlantique et méditerranéenne, le cœur du Parc national des Pyrénées est un espace de haute montagne qui s'étage entre 1 000 et 3 298 mètres d'altitude. Des périodes glaciaires successives ont creusé de profondes vallées selon un axe nord-sud. L'isolement géographique de ce territoire a favorisé le développement d'espaces naturels riches et variés, avec une forte présence d'espèces endémiques, tant végétales qu'animales



↑ *Ramonde des Pyrénées/Vallée de Luz-Gavarnie.* © P. Dunoguiez/PNP

↗ *Lac du Pourtet/Vallée de Luz-Gavarnie.* © P. Dunoguiez/PNP

→ *Isard/Val d'Azun.* © L. Nédélec/PNP



...
L'homme a façonné ce territoire depuis des millénaires. De la culture agro-pastorale traditionnelle sont issus les paysages d'estives, les granges et les abris, les usages et coutumes liées à la transhumance des troupeaux.

Zone frontalière avec l'Espagne, la montagne n'a jamais constitué un véritable obstacle aux échanges. C'est un lieu de passage marqué par le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et par les migrations liées aux vicissitudes de l'histoire. Cette interaction entre l'homme et la nature nourrit toute la culture locale

...



↑ *Transhumance/Vallée d'Ossau.*
© C. Verdier/PNP

↓ *Linteau de porte/Vallée d'Ossau.*
© C. Verdier/PNP

→ *Chemin de Bilhères en Ossau.*
© D. Pelletier/PNP





...
Cirques grandioses, pics rocheux, lacs d'altitude, torrents et cascades, forêts, landes et estives... tous ces éléments d'un paysage exceptionnel forcent l'émotion. Ils attirent les promeneurs avides d'espace, les amoureux de la nature, les touristes friands de sites remarquables et les amateurs d'activités sportives au sein d'un environnement préservé. Quant aux habitants, ils savent qu'ils en sont à la fois les gardiens et les hôtes privilégiés.

↑ *Forêt/Val d'Azun.*
© C. Verdier/PNP

↓ *Prairie de fauche et granges/Vallée d'Argelès-Gazost.*
© P. Llanes/PNP

→ *La Brèche de Roland/Vallée de Luz-Gavarnie.*
© B. Clos/PNP





Diagnostic & en

Le patrimoine naturel

Le troisième parc national créé en France, qui s'étend sur une centaine de kilomètres, a permis de préserver et de mettre en valeur des caractéristiques (écosystèmes, flore, faune) qui lui confèrent une aura internationale.

La charte fait de ces caractéristiques une « richesse », qu'il convient de préserver pour assurer l'avenir d'un territoire exemplaire. Le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco du site « Pyrénées/Mont-Perdu » et la présence de deux réserves naturelles nationales – du Néouvielle couvrant 2 183 ha, d'Ossau couvrant 83 ha – et d'une réserve naturelle régionale – d'Aulon couvrant 1 237 ha – confirment la haute valeur du patrimoine naturel sur le territoire du Parc national des Pyrénées et soulignent l'importance des mesures de protection prises depuis plusieurs décennies



La flore

Près de la moitié des 3 500 espèces de plantes vasculaires (à fleurs, fougères) recensées et 80 des 200 espèces endémiques caractéristiques du massif pyrénéen sont présentes sur le territoire du parc national. Celui-ci abrite 38 espèces végétales protégées au niveau national et 90 espèces protégées au niveau régional (Aquitaine et Midi-Pyrénées). On y trouve, entre autres, toutes les localités connues en France de la vesce argentée, de l'androsace cylindrique et de la bordère des Pyrénées.

La connaissance de la flore a été bien développée, mais doit s'affiner en particulier concernant les populations rares ou menacées (hiérarchisation au regard des nécessités de protection). La maîtrise de la prolifération d'une flore non locale implique une atten-



tion spécifique dans le cadre d'opérations de génie écologique ou de revégétalisation. Il convient, par ailleurs, de disposer d'informations plus globales concernant l'érosion de la biodiversité et les changements globaux et de les mettre à disposition des acteurs du territoire, notamment ceux dont l'activité est fortement dépendante du patrimoine naturel (agriculture et sylviculture), pour leur permettre d'anticiper sur les possibles évolutions. La flore dite « commune », parce que la végétation est un excellent indicateur de l'état des milieux, fera également l'objet d'un suivi.

Les écosystèmes

Les cinq grands écosystèmes (ouverts et pastoraux; minéraux; humides et aquatiques; forestiers; bocagers, prairiaux et culturaux) présents sur le territoire recèlent une très grande richesse biologique et une diversité d'habitats et d'espèces. Ces écosystèmes sont globalement dans un bon état de conservation.

Certains, comme les forêts anciennes et les cours d'eau de haute altitude, présentent une forte naturalité. D'autres comme les pelouses, les bocages ou les prairies, sont en équilibre avec les activités humaines. La disparition progressive des systèmes d'exploitation, la pression foncière ou encore les ruptures de



continuités écologiques sur les cours d'eau peuvent fragiliser ou constituer des menaces pour la qualité, voire la conservation des écosystèmes.

Il est important de veiller à la préservation des continuités écologiques des écosystèmes forestiers, aquatiques et ouverts, et de suivre leur évolution au regard des activités humaines et des changements climatiques. Veiller sur cette richesse, la pérenniser sur l'ensemble du territoire, suppose un engagement de tous.

La faune

44 espèces endémiques (dont 5 de vertébrés), quelques 240 espèces de vertébrés et près de 800 espèces d'invertébrés identifiées. La qualité et la diversité des milieux naturels, la faible pression humaine, mais aussi les mesures de protection déjà entreprises expliquent que le territoire du parc national soit devenu un refuge pour de nombreuses espèces et lui assurent une remarquable diversité faunistique. Afin de la préserver, il incombe à la fois de protéger leur milieu de vie et d'inciter à des pratiques humaines respectueuses de la quiétude de certaines espèces vulnérables, attentives aux équilibres des

populations (gestion cynégétique et piscicole). Les interactions entre certaines espèces (ours, vautour fauve, sanglier) et l'activité humaine demandent que soient mises en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement. Il convient aussi de lutter contre

les espèces envahissantes et de réintroduire le bouquetin, disparu des Pyrénées françaises depuis 1910. Les invertébrés

sont un véritable marqueur de la biodiversité, au regard des changements climatiques comme de l'activité anthropique. Une meilleure connaissance de ces populations est souhaitable, en particulier celles vivant en milieu froid, particulièrement sensibles au changement climatique.





Le paysage

La qualité et la diversité paysagère du territoire sont bien préservées, grâce entre autres au maintien de l'activité agricole, et aux mesures de protection des paysages mises en œuvre. Toutefois, l'évolution de certaines activités (déprise agricole...), les aménagements ponctuels ou à plus long terme liés à l'urbanisation ou au tourisme, la rareté des zones planes, peuvent faire craindre des dégradations irréversibles. La préservation d'une qualité paysagère du territoire constitue un enjeu central et participe à l'attractivité du territoire.

- ⬅ *Grand tétras/ Val d'Azun.*
© L. Nédelec/ PNP
- > *Prairies fleuries/ Hautacam.*
© M. Empain/ PNP
- > *Desman/Vallée de Cauterets.*
© P. Llanes/ PNP
- > *Bordere des Pyrénées/Vallée de Luz-Gavarnie.*
© F. Salles/ PNP



Le patrimoine culturel



Héritage matériel et immatériel, immémorial et très riche, lié à l'activité pastorale. Mais aussi rôle central de la culture dans le mode de vie contemporain, qui se manifeste à travers des événements de renom voire dans de

véritables projets culturels territoriaux aux centres d'intérêts multiples. Il s'agit de sauvegarder, enrichir, faire vivre au présent les traces de cet héritage, mais aussi de soutenir l'élan créateur, ouvert sur l'aujourd'hui, qui s'exprime sur le territoire.

- ⌚ *Fête de Laruns/Vallée d'Ossau.*
© C. Verdier/ PNP
- ⬅ *Aiguilles d'Ansabère/ Vallée d'Aspe.*
© B. Clos/ PNP
- ➡ *Calade/Vallée d'Aspe.*
© D. Pelletier/ PNP



L'écoresponsabilité

Le Grenelle de l'Environnement prépare la France à une transition énergétique, écologique, économique et sociale importante. Il s'agit de faire évoluer les comportements pour réconcilier la société avec son environnement. Sa mise en œuvre prévoit que les mesures concrètes soient prises à l'échelle des territoires. Le

territoire du Parc national des Pyrénées est pertinent pour répondre et atteindre certains objectifs du Grenelle concernant notamment l'urbanisme, les constructions, l'énergie, l'eau et les déchets. Les structures publiques devront montrer la voie à l'ensemble des acteurs du territoire, des habitants aux entreprises.

La connaissance

On ne protège, valorise et respecte que ce que l'on connaît. Le développement, le partage et la diffusion des connaissances conditionnent ainsi l'efficacité des mesures de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager, du parc national. Il s'agit d'un enjeu global à l'échelle du territoire.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement

La préservation et la valorisation de l'identité du territoire, de son exceptionnelle qualité environnementale, seront d'autant mieux assurées que l'ensemble des populations, résidentes, permanentes ou occasionnelles, de toutes générations, y sera sensibilisée. D'où la nécessité de démultiplier les actions d'éducation, d'information et de communication.



- ⌚ *Animation scolaire/ Vallée d'Aspe.*
© DR/ PNP
- ⬅ *Travail scientifique, marquage d'isard/ Vallée de Cauterets.*
© DR/ PNP



📍 Transhumance à Bious/Vallée d'Ossau. © M. Hervieu/PNP

L'agriculture et le pastoralisme



Fête du fromage/Vallée d'Ossau.
© C. Verdier/PNP

Près de 740 exploitations. Une activité axée sur la culture fourragère, et surtout l'élevage bovin, ovin, caprin, destiné à la production laitière et fromagère ou de viande. Des productions locales dont la qualité est garantie par des AOC (Ossau-Iraty, Barèges-Gavarnie), agriculture bio, labels rouges. L'agro-pastoralisme a un rôle clé dans l'économie du territoire, mais participe également à la vie sociale, culturelle. Et il contribue à l'originalité des paysages. Il est essentiel de maintenir et soutenir cette activité et les hommes qui la pratiquent, pour ses filières de production de qualité comme pour sa bonne gestion des sols en préservant le foncier dans les vallées, en favorisant l'utilisation des zones intermédiaires, en concourant à une gestion équilibrée des estives.

La forêt

Plus de 78 000 hectares du territoire sont aujourd'hui couverts par la forêt. Elle constitue l'un des cinq grands écosystèmes caractéristiques du Parc national des Pyrénées, dont elle façonne aussi le paysage. Et elle est génératrice d'une activité économique (production et transformation du bois) et sociale importante pour la vie des vallées. Cette vocation a toutefois été fragilisée par un contexte difficile et par la raré-



Forêt/Val d'Azun. © L. Nédelec/PNP



Forêt/Vallée d'Aspe. © D. Melet/PNP

faction des scieries locales. Il est nécessaire de valoriser l'économie forestière en l'incitant à se diversifier (bois d'œuvre, bois énergie, filière courte...) et à privilégier une vision globale de la gestion de la ressource, prenant notamment en compte son intérêt environnemental et patrimonial.

Le tourisme

Autour notamment de la diversité de ses patrimoines, de grands sites (Gavarnie, Cauterets/pont d'Espagne, lac d'Estaing, Bious-Artigues...), de stations de ski (9 au total), le territoire bénéficie d'une attractivité dite de « quatre saisons » conférant au tourisme un rôle économique majeur. Cette attractivité, liée à une qualité environnementale et paysagère à préserver, peut être renforcée par l'élargissement de l'offre, par une approche clientèle originale (familiale, sociale, solidaire), par l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement.



➤ Sentier d'interprétation à Etsaut/Vallée d'Aspe.
© C. Verdier/PNP

➤ Refuge des Espuquettes/Vallée de Luz-Gavarnie.
© M. Cadu/PNP



➤ Maison du Parc national des Pyrénées, Plan d'Aste/Val d'Azun.
© M. Hervieu/PNP

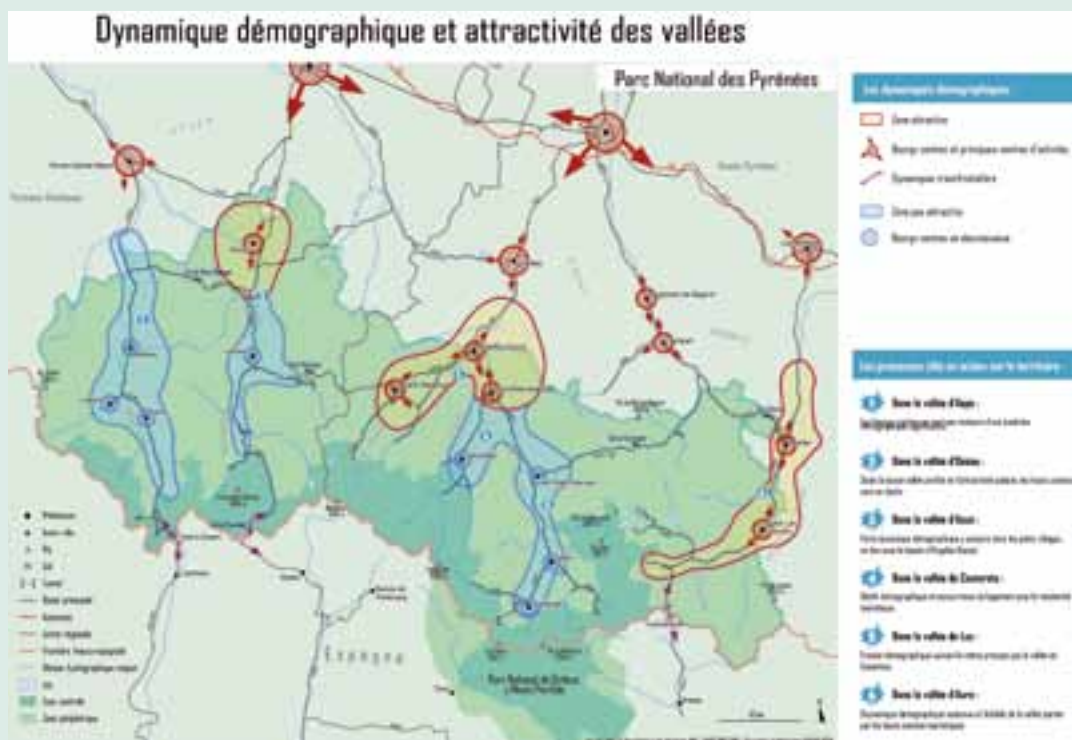
L'hydro-électricité

Grâce à ses usines de production hydroélectrique, le bilan énergétique du territoire est largement excédentaire. Cependant, les ouvrages hydroélectriques peuvent perturber les débits des cours d'eau ainsi que les transports solides. Il est nécessaire de travailler avec les opérateurs afin de trouver des solutions permettant une meilleure continuité écologique.



La démographie

En 2007, 38 909 habitants vivaient sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Une légère reprise démographique a été constatée sur les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques entre 1999 et 2007. Mais ce mouvement reste fragile. Des mesures favorisant l'accueil de nouvelles populations, le maintien de l'emploi, la dynamisation du territoire par un effort sur les principaux facteurs d'attractivité des espaces urbanisés, doivent venir conforter ce renversement favorable de la tendance démographique.



A scenic view of a mountain valley. The foreground is filled with a dense field of white, fluffy flowers, likely cotton grass, growing in a green meadow. The middle ground shows a valley floor with patches of snow and rocky terrain. The background features steep, rocky mountains with snow patches under a blue sky with scattered white clouds.

Le cœur, protéger les naturel, culturel



patrimoines et paysager



Le patrimoine est ce qui nous semble important dans l'héritage des anciens, et que nous devons nous-mêmes transmettre aux générations futures. La loi du 14 avril 2006 ne fait que nous rappeler à ce devoir quand elle précise que le cœur du Parc national des Pyrénées est un patrimoine à préserver « des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution ». Elle nous incite aussi à y voir un « bien commun » qui doit rester accessible à la population, aux visiteurs et à la recherche. Le rôle de la charte est de poser les principes de cette gestion responsable des ressources naturelles, culturelles et paysagères du cœur que notre génération doit à ses enfants comme aux artisans successifs de ce territoire d'exception.



Préserver un patrimoine pyrénéen d'exception

Connaissance du patrimoine, éducation du public dès le plus jeune âge, amélioration des moyens d'accueil... La charte doit permettre de réunir toutes les conditions d'une protection durable des richesses du Parc national des Pyrénées.

Le cœur du parc national abrite des paysages de haute altitude remarquables, des espèces animales et végétales d'une grande diversité, souvent endémiques et parfois menacées, de précieuses ressources en eau et en forêt, ainsi que les traces d'une présence humaine multiséculaire et toujours vivante.

Conscients de la valeur exceptionnelle des patrimoines, naturel, culturel et paysager, l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise pour leur conservation et leur protection. Le Parc national des Pyrénées est le garant du respect de la





Les grands sites pyrénéens au cœur du Parc national des Pyrénées attirent de très nombreux visiteurs. Entre le 15 juin et le 15 septembre, on a pu comptabiliser jusqu'à **180 000** personnes au parking de Cauterets-Pont d'Espagne, **84 000** personnes au parking de Bious-Artigues, en vallée d'Ossau.

Cette attractivité n'est pas seulement estivale, même si elle est moins importante en hiver.



Pages précédentes :
Vignemale/Vallée
de Cauterets.
© E. Florence/PNP

↳
Lagopède/Val d'Azun.
© L. Nédelec/PNP

←
Grasette commune/Vallée de
Cauterets.
© P. Llanes/PNP

↑
Pins à crochet/Vallée de
Cauterets.
© J.-L. Dumerc/PNP

de mesures

Exemples

- Diffuser et partager la connaissance produite.
- Requalifier le site du Somport et reconstruire le centre de jour pour en faire un projet exemplaire en matière d'intégration paysagère, de construction éco-responsable, d'accessibilité et de sensibilisation à l'environnement.
- Mettre aux normes les installations de traitement des eaux usées dans les refuges et les cabanes pastorales.

réglementation et de l'atteinte des objectifs de gestion du cœur, mais ceux-ci doivent être portés par tous.

« Offrir un accueil de qualité tout en limitant l'impact de la fréquentation »

Connaître pour mieux comprendre, sensibiliser les usagers et les acteurs du territoire, accueillir les visiteurs et garantir la qualité environnementale sont des objectifs transverses aux patrimoines à protéger.

Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation

La connaissance des espèces et de leur habitat, l'observation de la biodiversité, des paysages et des activités humaines permettra d'intégrer les mesures de conservation dans le contexte des changements globaux, notamment climatiques, de l'évolution des activités humaines et des dynamiques naturelles.

Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers sur la préservation des patrimoines

Le partage des connaissances et l'éducation du public – populations locales

et visiteurs – sont des éléments clés de la prise de conscience par tous de la valeur des richesses naturelles, culturelles et paysagères du territoire, mais aussi de leur grande fragilité. Les communes, les associations, les fédérations sportives et les professionnels seront associés à la sensibilisation de tous les publics, et tout particulièrement des jeunes.

Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

Le public manifeste un engouement croissant pour la découverte des sites naturels et du patrimoine culturel. La fréquentation touristique se concentre particulièrement sur quelques sites : les sites de Gavarnie et du Mont-Perdu classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, Cauterets, le pic du Midi d'Ossau.

Il s'agit d'offrir un accueil de qualité tout en limitant l'impact de la fréquentation sur le patrimoine.

La préservation des habitats naturels, des espèces et du paysage passera par l'application de la réglementation relative notamment aux activités sportives et de loisirs, ainsi qu'aux manifestations publiques. Des opérations d'aménagement des sites d'accueil, des refuges, des sentiers, seront engagées en privilégiant l'intégration dans le paysage et les techniques d'éco-construction.

Garantir la qualité environnementale

Le cœur du parc national se trouve en amont de bassins versants pour lesquels il importe de limiter les rejets générés par les activités humaines.

Ainsi la collecte des déchets et ordures sera encadrée. Les autorisations pour des travaux sur les bâtiments, pour les activités forestières ou pour des manifestations publiques seront soumises à autorisation.

Les propriétaires, les gestionnaires des refuges et cabanes pastorales seront incités à les équiper en énergies renouvelables, à mettre aux normes les installations de traitement des eaux usées et à mener des actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès de leurs visiteurs.



Protéger le patrimoine naturel

Le cœur du Parc national des Pyrénées dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. Il est en même temps le lieu d'une riche activité pastorale. La protection du patrimoine naturel passe par le respect de cette relation ancestrale de l'homme avec son milieu.

Préserver la forêt, maintenir la qualité de l'eau, protéger la faune et la flore, soutenir l'activité pastorale, dans un juste équilibre entre les milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines, restera donc un axe central de la charte, en même temps que l'enjeu de 8 de ses objectifs.

Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

Les activités forestières sont autorisées dans le cadre des modalités définies par la charte. Les forêts, par leur composition, leur ancienneté et leur histoire, présentent des écosystèmes typiques de la montagne pyrénéenne. Elles consti-

tuent des habitats indispensables pour de nombreuses espèces.



Il convient d'approfondir en même temps la connaissance que nous avons des enjeux liés à ses fonctions environnementale, paysagère mais aussi sociale et économique. C'est une condition préalable à la mise en place d'une gestion forestière respectant les écosystèmes dans leur richesse et leur diversité.

Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire

Les espaces forestiers non exploités, qui sont souvent les moins accessibles, sont peu touchés par l'intervention humaine et leur évolution plus libre

« Approfondir la connaissance des enjeux multiples liés à l'eau et à la forêt »

contribue à la naturalité du territoire. Il conviendra de mieux connaître leur contribution à la richesse du territoire, de les protéger, de mieux les valoriser. Les parcelles forestières qui abritent des écosystèmes et des habitats naturels sensibles, et qui ne sont plus exploitées depuis plus de cinquante ans, seront identifiées.

de mesures

Exemples

- Réactualiser les diagnostics pastoraux dans un objectif d'équilibre de la pression pastorale et afin d'optimiser les pratiques pastorales.
- Favoriser le gardiennage.
- Privilégier la régénération naturelle des peuplements pour conserver les essences autochtones.

Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques

Les lacs, les cours d'eau, les tourbières et zones humides, présents dans le cœur



du parc national, constituent un écosystème riche et une ressource pour les vallées situées en aval. C'est un élément de la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion en même temps qu'une richesse à conserver et à partager.

La connaissance des écosystèmes humides contribuera à orienter les mesures de préservation de cette ressource. Les

cours d'eau et les lacs feront notamment l'objet de diagnostics écologiques et d'inventaires qui renforceront la connaissance de ces milieux.

Les propriétaires d'installations hydroélectriques, de refuges et de cabanes pastorales seront incités, par ailleurs, à prendre en compte l'impact de leurs projets d'aménagement sur les milieux aquatiques.

Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

Les estives situées en altitude ont été façonnées par des siècles d'activité pastorale. Elles abritent une faune et une flore d'une grande diversité, dont les pelouses à gispet endémiques du massif pyrénéen. Le domaine pastoral est réparti en unités pastorales, gérées de façon collective dans la plupart des cas, et le gardiennage des troupeaux pendant la saison estivale connaît un léger regain depuis une vingtaine d'années.

L'équilibre global de l'exploitation pastorale entre fonds de vallée et estives, le maintien de ces espaces ouverts grâce à l'activité humaine et la nécessaire préservation des ressources naturelles plaident



MOTS CLÉS

> **Écosystème** : unité écologique élémentaire de la biosphère, composée d'une biocénose (les êtres vivants), d'un biotope (le milieu) ainsi que des interrelations qui s'y déroulent.

> **Gardiennage** : pratique associée au pastoralisme et à l'utilisation des estives. Il s'agit de présence humaine en estive, avec le troupeau. Ce terme regroupe les bergers, les vachers, les pâtres, les éleveurs gardiens.



> **Îlot de sénescence** : parcelle forestière dans laquelle on renonce à toute exploitation et où les arbres sont laissés jusqu'à leur mort et leur décomposition.



Transhumance/Val d'Azun.
© L. Nédelec/PNP



Cascade du Cerisey/Vallée de Cauterets.
© P. Llanes/PNP



Cirque de Barroude et linaigrettes/Vallée d'Aure.
© G. Nogué/PNP



Pic épeiche/Vallée de Luz-Gavarnie.
© P. Dunoguiez/PNP

pour la promotion de mesures de soutien au gardiennage des troupeaux, à la modernisation des cabanes et des équipements pastoraux dans le respect de l'environnement, à la mise en œuvre de pratiques sanitaires préservant la qualité de l'eau, au développement de solutions alternatives de desserte comme le muletage, l'héliportage ou les mini-pistes.

Préserver les espèces en général et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

La préservation des espèces naturelles, animales et végétales, qu'elles soient emblématiques, rares ou menacées ou plus ordinaires, est bien sûr une des missions fondamentales du Parc national des Pyrénées.

« Des mesures spécifiques bénéficieront aux espèces menacées »

Le statut de la zone cœur permet de préserver ces espèces, qu'elles soient remarquables ou ordinaires. Cependant, des mesures spécifiques bénéficieront aux espèces menacées, dont il importe de préserver les milieux de vie (habitat, site de reproduction et d'hivernage...), et un programme de réintroduction du bouquetin ibérique sera mis en œuvre. Une attention particulière sera apportée

à l'identification et à la préservation de la continuité des écosystèmes, notamment pour les milieux aquatiques et forestiers.



Exemples de mesures

- Limiter les interactions entre vautour fauve et pastoralisme grâce à la mise en œuvre du plan national d'actions.
- Réintroduire le bouquetin ibérique.

En appui de cette mission d'envergure, des actions de connaissance des espèces et des taxons permettront de hiérarchiser les enjeux et de prioriser les actions de conservation.

Préserver les souches autochtones

L'érosion de la biodiversité constitue aussi une menace pour les équilibres



et la continuité des écosystèmes. Il est important de privilégier les souches autochtones (opérations de revégétalisation...).

Parallèlement aux mesures conservatoires qui s'appliqueront dans le cœur, les acteurs du territoire devront s'inscrire dans des démarches de conservation du patrimoine génétique local en préservant les souches autochtones – comme la truite fario – ou les essences locales forestières et en étudiant l'impact de l'introduction de souches extérieures en particulier dans les domaines piscicole et forestier

Lutter contre les espèces envahissantes

De nouvelles problématiques sont apparues concernant la prolifération d'espèces envahissantes, comme les plantes

invasives ou le vison d'Amérique qui menacent les écosystèmes locaux. Les mesures de régulation ou d'élimination d'espèces envahissantes seront prises en

« Limiter les interactions entre la faune sauvage et les activités humaines »

privilégiant des méthodes douces ayant peu d'impact sur l'environnement. Des opérations de sensibilisation et des pratiques limitant l'apport d'espèces envahissantes seront menées auprès des acteurs du territoire.

Préserver les équilibres entre les milieux naturels, les espèces sauvages et les activités humaines

La cohabitation entre l'homme et les milieux naturels, notamment les espèces sauvages, ne va pas toujours de soi. Certaines espèces sauvages peuvent provoquer des dégâts sur le bétail ou les prairies. Des risques de transmission de maladies existent aussi entre la faune domestique et la faune sauvage.

Pour concilier conservation et préservation des milieux naturels, et développement des activités humaines, il sera nécessaire d'anticiper et de suivre les dégâts, de mettre en œuvre une veille écologique des espèces animales concernées, de partager l'information et de dialoguer avec les acteurs concernés.



↑
Vautour fauve/Vallée d'Ossau.
© Y. Bielle/PNP

←
Grand rhinocéros/Vallée de Cauterets.
© M. Empain/PNP

↻
Gypaète barbu/Val d'Azun.
© L. Nédelec/PNP

↓
Budléia/Vallée de Cauterets.
© E. Florence/PNP



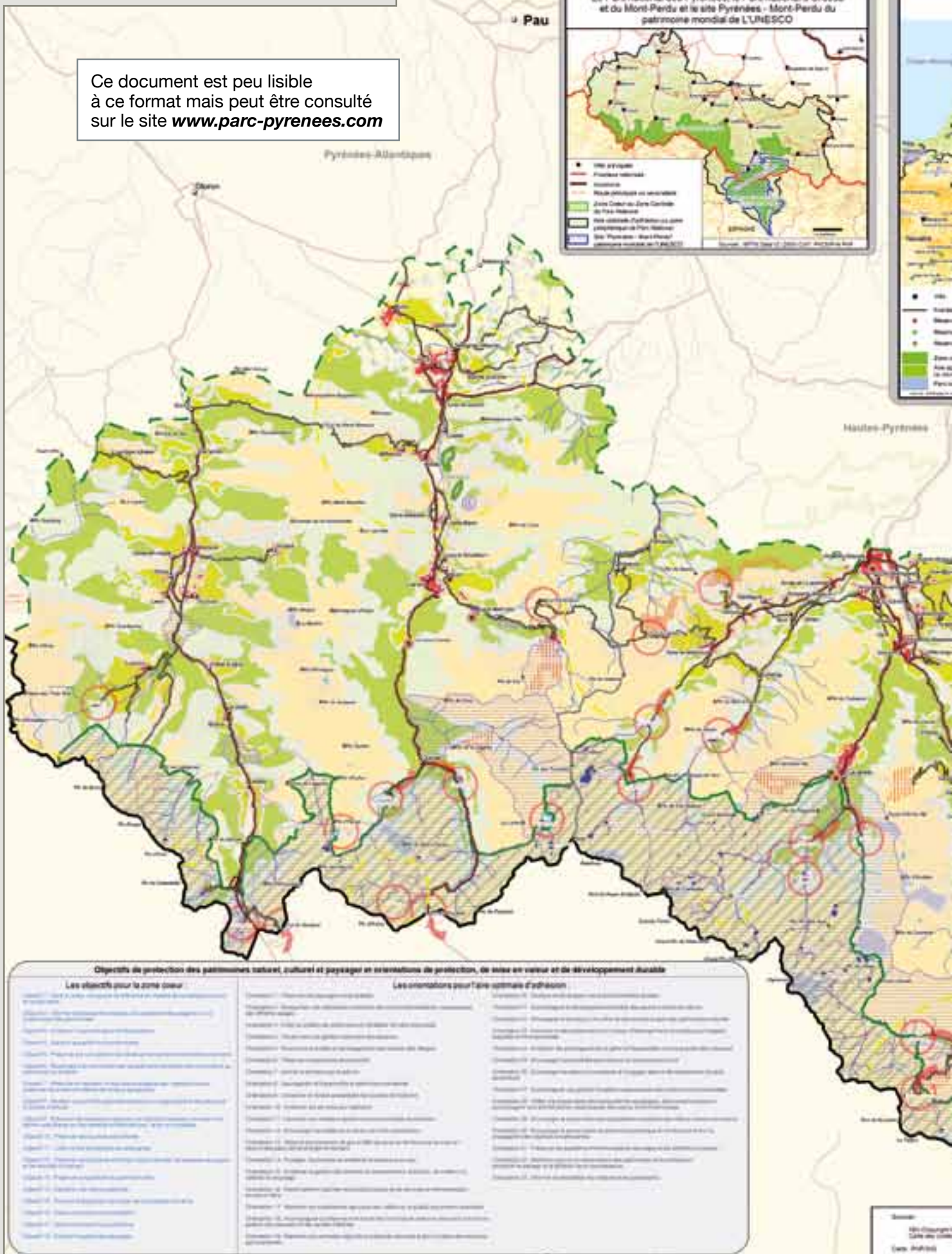
MOTS CLÉS

> **Espèce envahissante :** une espèce introduite ou présente dans un milieu qui a une telle capacité de reproduction ou de développement qu'elle nuit aux espèces et à la biodiversité locale.

> **Souche autochtone :** patrimoine génétique d'une espèce qui est d'origine locale.



Ce document est peu lisible
à ce format mais peut être consulté
sur le site www.parc-pyrenees.com





Protéger le patrimoine culturel

Traces d'activités, voies de passage, petit patrimoine bâti mais aussi usages linguistiques, droit coutumier ou Pyrénéisme... Le cœur est un refuge des espèces sauvages en même temps qu'un territoire de culture. La charte préserve aussi ce patrimoine vivant.

Les éléments constitutifs du caractère du Parc national des Pyrénées procèdent d'un milieu naturel d'exception mais aussi des activités humaines que son territoire accueille depuis des siècles. Les vestiges pastoraux

visibles dans les pâturages et les estives constituent sans doute le témoignage le plus évident de cette dimension culturelle de la montagne.

Connaître, préserver, entretenir et faire vivre ce patrimoine est un hommage dû aux anciens en même temps que la condition d'une protection du territoire du parc national dans ses dimensions matérielles et immatérielles.

Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Les traces les plus anciennes d'une activité pastorale remontent à 6000 ans. Les cabanes pastorales témoignent de la permanence de cette activité jusqu'à aujourd'hui. En zone cœur, ces construc-





de mesures

Exemples

- Rénover le patrimoine bâti dans ses formes traditionnelles.
- Valoriser les fêtes et les événements liés au pastoralisme.

tions liées à une culture spécifique sont aussi parfois précaires, abris sous roche et formes simples tenant compte de la ressource et de la configuration des lieux.

Les opérations de restauration et de réhabilitation de ce patrimoine en respectent les formes, les matériaux et

« La longue tradition pastorale a généré un ensemble culturel original »

les modes d'implantation. De bonnes pratiques de rénovation et des chantiers d'insertion seront favorisés. Une utilisation pédagogique, scientifique et touristique des cabanes sans vocation pastorale sera encouragée.

Maintenir une culture pastorale

La longue tradition pastorale a généré un ensemble culturel original qui s'exprime dans la façon de nommer les lieux ou les outils, dans les savoirs techniques et les usages à l'œuvre au quotidien, dans les coutumes et fêtes traditionnelles. C'est ce patrimoine immatériel qu'il s'agira de mieux connaître et de mettre en valeur.

Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine

La présence humaine sur notre territoire depuis des millénaires a laissé des vestiges préhistoriques et historiques. Quelle que soit leur nature – archéologique, épigraphique, traces d'activités minières et forestières – il faut les préserver, en particulier lors de travaux sur les infrastructures routières et hydroélec-

triques, ou d'aménagements pastoraux et forestiers.

Les acteurs du territoire s'engageront à respecter ce patrimoine, à compléter la connaissance qu'ils en ont, et à partager les résultats de leurs inventaires et de leurs recherches. Les objets ou constructions présentant un caractère historique ou archéologique pourront faire l'objet de mesures conservatoires.

Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

La zone de frontière avec l'Espagne, en cœur du parc national, est marquée par des éléments matériels comme les sentiers ou le bornage, mais aussi par des éléments immatériels. Les *lies et passerries* perpétuent ainsi un droit ancien spécifique à l'usage des bois, de l'eau et des pâturages entre les communautés pastorales française et espagnole. Les migrations transfrontalières liées aux vicissitudes de l'histoire marquent également la mémoire des lieux.

Les engagements pris dans le cadre de la charte permettront de mieux connaître et de faire vivre cette histoire de la frontière. Des actions transfrontalières seront menées dans le cadre du site « Pyrénées-Mont-Perdu » classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

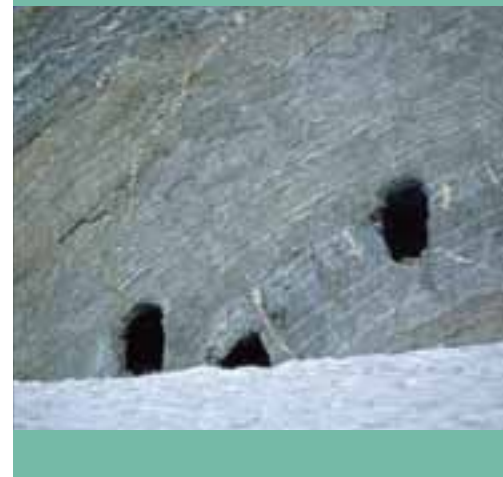
Faire vivre l'esprit du Pyrénéisme

Élément parmi les plus récents de ce patrimoine culturel, le Pyrénéisme est né à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Il s'est imposé à la fois comme une expérience physique de la montagne et une manière de la vivre. Gavarnie, Cauterets, le Néouvielle, le lac de Gaube, le pic du Midi d'Ossau en sont les sites emblématiques.

Parallèlement, un travail de connaissance et de sensibilisation à la toponymie, au lexique naturaliste, à l'histoire de la découverte des Pyrénées, mené par les acteurs du territoire, contribuera à faire vivre cet esprit des lieux. Les éléments du patrimoine naturel ou historique pourront faire l'objet de mesures conservatoires.

> **Lies et passerries** : les lies et passerries sont des accords conclus entre les vallées des Pyrénées, parfois de part et d'autre de la frontière, pour régler les usages des pâturages : bornage, usage des sources, droit de passage et de gîte. Ces accords dont l'origine est très ancienne, permettaient aux populations locales d'exercer leur activité et de survivre, y compris en cas de conflit opposant leurs nations respectives.

> **Pyrénéisme** : né à la fin du XIX^e siècle, le Pyrénéisme associe une expérience physique, sensible et culturelle de la montagne. Cette approche plurielle peut se manifester sous différentes formes, de l'exploit sportif à la collection d'espèces botanique, en passant par la littérature.



↑ Grottes de Russell, Vignemale/Vallée de Luz-Gavarnie. © H. Pont/PNP

↻ Toue de Doumbas/Val d'Azun. © M. Hervieu/PNP

↺ Transhumance de La Bernatoire/Vallée de Luz-Gavarnie. © F. Salles/PNP



Protéger le patrimoine paysager

Le paysage est ce qui marque en premier lieu l'habitant tout comme le visiteur de passage. Cirques, vallées glaciaires, lacs d'altitude, pics rocheux... L'intégrité de ce patrimoine est un impératif.

Le paysage se définit comme un espace géographique « sensible ». On parle ainsi de « panorama », de « point de vue » ou de « perspective ». C'est en tout cas le produit « en perpétuelle évolution » (ainsi que le souligne le géographe Georges Bertrand) de l'interaction entre un milieu naturel et l'usage – responsable ou inconséquent – que les hommes en font. Les paysages du Parc national des Pyrénées doivent à leur histoire, à leur beauté, à leur aménité, de constituer des éléments de patrimoine indissociables de ce territoire d'exception. Il reviendra à la charte de

les préserver mais aussi d'en suivre les évolutions au gré des changements climatiques et des évolutions des activités humaines.

Garantir la qualité des paysages

Cirques, vallées glaciaires, lacs d'altitude, pics rocheux... Considérant que l'ensemble de ces paysages pouvait être qualifié de remarquable, un objectif unique a été défini pour protéger le patrimoine paysager du cœur du parc national. Cet objectif unique n'en sera

pas moins à l'origine de nombreuses mesures visant à agir simultanément sur la connaissance de ces paysages, la préservation de leur qualité historique, esthétique et d'usage, leur valorisation comme emblèmes du territoire et la résorption des « points noirs » subsistants.

« Un objectif unique a été défini pour protéger le patrimoine paysager »

Des études permettant de suivre en détail l'évolution de ces paysages seront mises en œuvre. Un inventaire précis des « points noirs », à partir duquel seront décidées d'un commun accord les opérations d'amélioration qui s'imposent, sera réalisé.

Exemples de mesures

- Suivre l'évolution des paysages.
- Identifier et résorber les points noirs paysagers.
- Valoriser l'inscription de Pyrénées-Mont-Perdu au Patrimoine mondial de l'Unesco.

La qualité des paysages sera garantie par la réglementation en matière de travaux, d'exploitations agricole et forestière, d'activité hydroélectrique, sportives ou de loisirs. Enfin, la charte sera l'occasion de renforcer la communication autour du territoire, de ses paysages emblématiques et de son classement au Patrimoine mondial de l'Unesco.



MOTS CLÉS

> **Aménités :** désigne l'agrément, le plaisir induit par la fréquentation d'un lieu ou la beauté d'un paysage. À partir de cette approche d'abord esthétisante ou sociale (quand il s'agit d'une personne) le concept s'est récemment enrichi depuis la prise de conscience environnementale conférant à la nature une valeur d'agrément qui peut conforter l'attractivité d'un territoire.



Cirque de Barroude/Vallée d'Aure.
© M. Cadu/PNP



Glacier et lac des gentianes/Vallée de Cauterets.
© B. Clos/PNP



Photo à gauche : Balaitous/Val d'Azun.
© F. Mabrut/PNP



Cirque d'Estaubé/Vallée de Luz-Gavarnie.
© P. Dunoguez/PNP



Photo à gauche : Lac d'Estaens/Vallée d'Aspe.
© D. Pelletier/PNP



Page de gauche : Pic du Midi d'Ossau/Vallée d'Ossau.
© B. Clos/PNP

L'aire d'adhésion, favoriser un responsable des vallées



développement



Descendons le cours de l'une des six vallées... De la minéralité silencieuse des hauts sommets aux villages animés, le spectacle ne s'arrête pas aux limites du cœur. Nous parcourons les estives, les forêts, les chemins et les hameaux, à la découverte de leurs richesses multiples et complémentaires. Cette solidarité entre le cœur et ses territoires environnants suppose de respecter quelques principes en matière d'urbanisme, de circulation et d'affichage publicitaire. Mais elle est surtout l'occasion de déployer un projet à plus grande échelle permettant à 86 communes de tirer le meilleur parti de leur proximité avec ce patrimoine d'exception. Faire de l'aire d'adhésion un véritable projet de territoire est l'ambition de la charte. Cadre de vie, environnement, activité économique... Toutes les dimensions de la vie locale pourront bénéficier de ce nouvel élan donné à l'action publique.



Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers

L'aire d'adhésion constitue surtout un lieu de vie qui accueille de nombreuses activités. Comment développer cette vie locale tout en préservant les paysages et la vocation essentiellement agricole du foncier ?

L'aire d'adhésion du parc national présente certains éléments du caractère similaires à ceux de la zone cœur. On y trouve des estives, des hautes granges, des prés de fauche... Elle n'en est pas moins un lieu de vie mêlant harmonieusement versants forestiers, exploitations agricoles, villages de pierres, mais aussi activités hydro-électriques, industrielles, thermales, sportives ou touristiques. Maintenir la qualité de ces paysages, développer ces villages, dynamiser cette vie locale tout en préservant la vocation essentiellement agricole du foncier, c'est tout l'objet des



10 orientations de la charte destinées à améliorer le cadre de vie.

Préserver les paysages remarquables

Les six vallées abritent des paysages remarquables. Les identifier, mieux les connaître, permettra de mettre en œuvre des actions de préservation de leur qualité, et de maintien ou de réhabilitation des éléments qui les constituent, comme les granges, les haies bocagères, les che-

« Un équilibre harmonieux entre la vocation agro-pastorale traditionnelle, les activités forestières et le tourisme »

mins empierrés, les murets et abreuvoirs...

Des chartes paysagères et des plans d'action adaptés à chaque site seront réalisés. Les recommandations seront également portées à la connaissance des habitants afin que tous s'y investissent. La qualité des paysages et leur évolution feront l'objet de mesures d'information et de valorisation.

Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages

L'agro-pastoralisme a façonné les paysages pyrénéens et notamment ceux des zones dites intermédiaires, zones de pâturage parsemées de granges d'élevage – ou granges foraines – et situées entre forêts et villages.

La valorisation de ces espaces doit permettre un équilibre harmonieux entre la vocation agro-pastorale traditionnelle, les activités forestières et le tourisme. La charte prévoit, entre autres mesures, la valorisation du foncier agricole, l'aménagement pastoral ou encore la mise à disposition de parcelles agricoles autour des granges lorsque celles-ci changeront d'usage.

La création de parcours pour les troupeaux praticables à l'intersaison, l'ouverture de nouveaux sentiers de découverte

du patrimoine montagnard ou encore la valorisation des granges comme lieux d'hébergement de moyenne montagne seront soutenus.

Éviter la création de points noirs et réhabiliter les sites dégradés

La valorisation des paysages pyrénéens est fortement liée à la résorption des « points noirs ». Installations électriques, panneaux publicitaires, déchets de chantiers... Des actions permettant d'améliorer certains paysages en limitant ce type de nuisances ont déjà été engagées.

La charte sera ainsi l'occasion d'étendre l'inventaire de ces points noirs à l'ensemble de l'aire d'adhésion. Elle se traduira ensuite par l'identification de sites prioritaires. C'est sur cette base que seront développées les actions de réhabilitation et mis en œuvre des guides de bonnes pratiques qui permettront d'éviter la création de nouveaux points noirs.

Tendre vers une gestion raisonnée des espaces

L'aménagement de l'aire d'adhésion peut d'autant moins se soustraire à une élaboration concertée des documents d'urbanisme qu'elle doit contribuer à la valorisation d'un territoire exemplaire.

Il s'agira d'étendre la planification à toute l'aire d'adhésion, de favoriser sa mise en œuvre à l'échelle intercommunale et de l'inscrire dans une perspective environnementale cohérente avec les ambitions de la charte. La réalisation de

de mesures

Exemples

- Identifier, inventorier et résorber les points noirs paysagers.
- Prendre en compte, dans les documents d'urbanisme, la préservation du foncier agricole.
- Favoriser la reconquête pastorale par le débroussaillage.



MOTS
CLÉS

> **Zone intermédiaire** : entre les estives d'altitude et les fonds de vallée, la zone intermédiaire est composée de forêts en ombree et de pâturages et prairies de fauche en soulane. Elle est une composante essentielle des pratiques agro-pastorales et des paysages pyrénéens.

> **Charte Agriculture Urbanisme Territoires (AUT)** : élaborée au niveau départemental, c'est un outil pour la préservation des espaces naturels et agricoles, qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement.



Pages précédentes : Plateau de Coumély/Vallée de Luz-Gavarnie.

© M. Cadu/PNP



Grange.
© DR/PNP



Village de Sers/Vallée de Luz-Gavarnie.
© D. Pelletier/PNP



Prairie de fauche/Vallée de Luz-Gavarnie.
© D. Pelletier/PNP



« Le soutien aux initiatives en faveur de la préservation du petit patrimoine bâti »

diagnostics agricoles, la mise en œuvre de la charte Agriculture, Urbanisme et Territoires et surtout la préservation du foncier agricole – notamment de faible pente et mécanisable – seront au cœur de cette démarche.

Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages

L'environnement, la forme urbaine et l'architecture des villages de l'aire d'adhésion présentent des caractéristiques

typiques qu'il convient de préserver sans compromettre le développement des communes.

La charte permettra la réalisation d'études d'aménagement urbain et paysager par vallées, la sensibilisation de la population aux formes, techniques et matériaux locaux, et l'accompagnement des projets par l'établissement public et ses partenaires. Elle devra faciliter l'insertion paysagère des projets, l'aménagement harmonieux des zones bâties, mais contribuer aussi à la réduction de certaines nuisances telles que les pollutions lumineuses.

Préserver le patrimoine de proximité

Protéger, restaurer, les éléments du patrimoine local, témoins de la civilisation pastorale et, plus largement, de l'histoire



de la vie quotidienne dans les Pyrénées permettra de valoriser la culture pyrénéenne. La charte inclura dans la démarche d'inventaire et de protection du patrimoine pyrénéen le soutien aux initiatives en faveur de la préservation du petit patrimoine bâti mais aussi du patrimoine mobilier (outils anciens, meubles...).



Animer le territoire par la culture

Les acteurs culturels, sur le territoire des six vallées, sont nombreux à initier des projets innovants mêlant transmission de la culture locale et émergence de formes contemporaines d'expression. L'accompagnement de cette production artistique et culturelle est inscrit dans la charte. Seront notamment soutenues les initiatives favorisant la mise en réseau des partenaires et acteurs culturels ainsi que les projets en lien avec la langue et la culture gasconnes.

Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

La sauvegarde et la valorisation de la culture pyrénéenne supposent également de transmettre aux générations futures les savoirs, savoir-faire et pratiques. Les contes, les chants et les danses, les fêtes traditionnelles locales, comme les noms et l'histoire des lieux, appartiennent pleinement au patrimoine des Pyrénéens. La charte facilitera sa conservation et sa diffusion auprès d'un large public.

Conserver et rendre accessibles les sources de l'histoire

Les Pyrénées sont indissociables de l'histoire de l'homme. Une histoire dont de nombreux pans sont encore mal connus et risquent de disparaître, faute d'organiser durablement la conservation des documents et vestiges. La charte prévoit d'inventorier et de préserver ces témoignages des traces les plus anciennes de l'occupation humaine, de soutenir la valorisation et la diffusion des fonds constitués par des collections privées.

Améliorer les services aux habitants

Le maintien des populations et des lieux de vie dans les vallées exige de mobiliser un certain nombre de moyens visant à renforcer le niveau de services à la personne. Politiques du logement,

« L'accompagnement de cette production artistique et culturelle est inscrit dans la charte »

de rénovation des bâtiments accueillant des services publics, de développement d'une offre diversifiée de transport s'inscriront dans une démarche environnementale.

Exemples de mesures

- Améliorer l'éclairage public en prenant en compte la réduction des pollutions lumineuses.
- Réhabiliter le petit patrimoine bâti.
- Aménager harmonieusement les espaces et les bâtiments publics dans le respect des patrimoines architecturaux.
- Rapprocher les services liés à l'environnement, par exemple, avec la mise en place des espaces-info-énergie.



Cabane pastorale/Vallée de Luz-Gavarnie.
© D. Pelletier/PNP



Animation, Maison du Parc national des Pyrénées et de la vallée/Vallée de Luz-Gavarnie.
© D. Pelletier/PNP



Page de gauche: Colonnes de l'abbatiale de Saint-Savin/Vallée d'Argelès-Gazost.
© M. Hervieu/PNP



Page de gauche: Poulailler/Vallée d'Argelès-Gazost.
© M. Hervieu/PNP



Fontaine - abreuvoir de Borce/Vallée d'Aspe.
© D. Pelletier/PNP



MOTS CLÉS

> **Plan de référence:** étude d'aménagement urbain et paysager.

> **Patrimoine de proximité:** constitué d'outils, de petites constructions utilitaires (lavoirs, fontaines...) de vêtements, de meubles... ce patrimoine témoigne de la richesse de la culture locale.





Encourager l'excellence environnementale

Le Parc national des Pyrénées doit constituer un territoire de référence pour le respect de l'environnement. Eau, énergie, construction, mobilité, déchets... La charte fixe des orientations dans tous les domaines clés de l'environnement.

Le « Grenelle de l'Environnement » incite tous les acteurs à intégrer les principes du développement durable. Le Parc national des Pyrénées veut être un territoire d'excellence environnementale de référence. Les démarches engagées dans les 6 vallées pour préserver l'environnement seront donc abordées à l'échelle de l'aire d'adhésion. Elles auront aussi vocation à couvrir différents domaines comme l'énergie, l'eau, la mobilité, les déchets...

Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

Les collectivités publiques doivent désormais prendre en compte l'environnement dans leur politique. La généralisation des démarches éco-responsables passera par la mobilisation des acteurs

publics ainsi que par une large diffusion des opérations les plus exemplaires. La charte prévoit de mettre en place des dispositifs de formation et d'accompagnement dans la mise en œuvre de ces politiques environnementales : achats responsables, maîtrise de l'éclairage public, zéro pesticide... Elle promeut également les démarches éco-responsables dans le cadre d'initiatives culturelles, sportives et touristiques. Les communes seront encouragées à mettre en place des plans d'actions comme les agendas 21.

Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction

Les opérateurs publics et privés, avec l'appui des partenaires techniques, seront encouragés à réduire au maximum les consommations énergétiques de leurs programmes d'aménagements publics et

d'habitat et à utiliser des éco-matériaux par :

- la formation et l'information des particuliers mais aussi des entreprises sur les dispositifs existants ;
- le soutien aux initiatives innovantes dans l'éco-construction des bâtiments publics et privés ;
- la promotion de la qualité architecturale, de la performance énergétique et de l'intégration paysagère des opérations de rénovation et de construction.

Contribuer à limiter les impacts sur les changements climatiques par la mise en œuvre des plans climat

Sur le territoire, des projets voient déjà le jour depuis quelques années dans des domaines tels que les économies d'énergie ou la lutte contre les pollutions lumineuses. En revanche, aucun plan climat énergie territorial n'a été mis en œuvre. Or, d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre doivent être divisées par 4. L'atteinte de cet objectif fixé dans la loi « Grenelle de l'environnement » suppose de pouvoir s'appuyer sur des bilans éner-

« Le « Grenelle de l'Environnement » incite tous les acteurs à intégrer les principes du développement durable »

gétiques établis sur l'ensemble du territoire et des modèles énergétiques adaptés aux zones de montagne. Tous les partenaires se mobiliseront pour favoriser le développement des énergies renouvelables dans les transports, les équipements, les constructions, afin de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre.

Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

La qualité de l'eau est l'une des marques caractéristiques des Pyrénées. Préserver cette ressource pour les générations futures suppose une vigilance accrue de chacun. Outre le renforcement des actions de sensibilisation des usagers à l'utilisation de produits respectant la qualité de l'eau, un

Exemples de mesures

- Proposer des cycles de formation, à destination des élus et techniciens, liés aux thématiques du développement durable.
- Réaliser des plans de gestion zéro pesticide sur les espaces publics.
- Mettre en place une gestion exemplaire des déchets sur les sites touristiques.

diagnostic et une mise aux normes des réseaux et des installations d'assainissement devront être réalisés.

Améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri, collecte et recyclage

La diminution de la quantité de déchets produits par les ménages est l'une des mesures phares fixées par le « Grenelle de l'environnement ». À l'heure actuelle, chaque habitant des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques produit en moyenne 410 kg/an pour un plafond à atteindre d'ici à 2015 de 375. La charte intègre cet objectif du Grenelle et prévoit d'engager des démarches plus collectives de sensibilisation destinées à faire évoluer les pratiques, améliorer le tri et le recyclage et commencer à réduire la production de déchets.



MOTS CLÉS

> **Éco-lotissement** : zone d'habitat, comprenant des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Pour cela, il est conçu dans une démarche de concertation avec les habitants, promeut une gestion responsable des ressources, s'intègre dans son environnement et participe au dynamisme économique et à la mixité sociale.

> **Éco-responsabilité** : comportement responsable vis-à-vis des autres et de son environnement qui se traduit par des gestes ou des actions concrètes.

> **Plan Climat** : plan stratégique destiné à prendre la mesure des enjeux liés aux évolutions climatiques et à engager des mesures contribuant à diminuer l'impact des activités humaines sur l'environnement.



Village d'Accous/Vallée d'Aspe.

© M. Hervieu/PNP



Démonstration de désherbage alternatif.

© E. Deutsh/PNP



Développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

*Activités agricoles,
forestières, touristiques,
artisanales et industrielles...*

*Les vallées vivent
d'activités qui doivent
pouvoir se développer sans
compromettre les équilibres
essentiels à la préservation
des patrimoines. Revue
de quelques principes
allant dans le sens de ce
« développement durable ».*

La mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager d'un territoire d'exception tel que le Parc national des Pyrénées doit se faire

dans le respect des enjeux environnementaux. Elle contribue au développement des activités agricoles, forestières et touristiques des 6 vallées. Les acteurs concernés souhaitent que la charte facilite la mise en place de politiques innovantes conciliant préservation du patrimoine, valorisation du cadre de vie et dynamisation de l'économie.



**Reconnaître et valoriser
les produits locaux et
les services en réinvestissant
les savoir-faire**

— Les professionnels de l'agriculture, de la forêt, de l'artisanat, du tourisme, ont

développé des produits et services qui contribuent au dynamisme économique et à la qualité de vie des habitants du territoire. Leurs métiers, leur savoir-faire sont aussi des éléments de patrimoine culturel qui marquent son identité.

La promotion des marques et des labels de qualité (AOC...), des certifications professionnelles (éco-artisan...) ou des labels culturels (Pays d'art et

« Des activités pourront bénéficier du développement de la marque Parc national des Pyrénées »

d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco...), permettra d'accroître la reconnaissance de ces produits et services et de ceux qui les créent bien au-delà du territoire du parc national. Des activités pourront bénéficier du développement de la marque Parc national des Pyrénées. Afin d'étendre les débouchés des produits locaux, leur utilisation dans la restauration collective, la création d'un panier de biens et services sont également à encourager. Enfin, un plan stratégique agricole intégrant l'ensemble de la filière, de la production à la commercialisation, sera élaboré.

Maintenir les exploitations agricoles et la qualité des prairies naturelles

Les professionnels de cette filière bénéficieront aussi d'un appui afin que leur outil de travail, leur activité, leur métier, soient valorisés. Les acteurs publics se mobiliseront pour soutenir la rénovation des exploitations (mécanisation, bâtiments d'élevage), la réduction des charges (carburants, énergie, produits sanitaires), l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission d'activité.

Les professionnels seront incités à créer de la valeur ajoutée en qualifiant leurs productions (races, variétés, produits finis), en s'ouvrant à des filières complémentaires et en s'insérant dans des circuits courts (vente directe, abattoir, marché...).

Exemples de mesures

- Poursuivre l'effort d'aménagements pastoraux des estives pour faciliter le travail des éleveurs et bergers.
- Développer une mécanisation spécifique et adaptée aux exploitations de montagne.

Accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne gestion des pelouses et des landes d'altitude

Aménagements pastoraux, rénovation des équipements, mécanisation des tâches, desserte pastorale : des mesures seront spécifiquement consacrées à moderniser l'outil de travail dans les estives en fonction des particularités territoriales – vocation fromagère des Pyrénées-Atlantiques, pour la viande en Hautes-Pyrénées.

Des mesures d'amélioration des conditions de vie (confort des cabanes), d'incitation au salariat, ou encore d'accueil de troupeaux extérieurs contribueront à soutenir l'activité. Les professionnels seront encouragés aux bonnes pratiques environnementales (optimisation des pratiques sanitaires sur le bétail) et accompagnés pour accéder aux dispositifs de soutien agri-environnemental. Des actions seront conduites auprès des touristes afin qu'ils respectent le travail en



MOTS CLÉS

> **Marque « Parc national » :** la marque des parcs nationaux (appellation, emblème) est déposée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Elle constitue un outil de protection et de valorisation de l'identité du territoire et des activités (économiques, sociales, culturelles) qui l'illustrent. Productions et services locaux peuvent en bénéficier dès lors qu'ils correspondent aux valeurs et aux objectifs de préservation du patrimoine portés par la charte du parc.

> **MAET :** les mesures agro-environnementales territorialisées reposent sur le principe d'une rémunération de l'exploitant agricole en contrepartie de son engagement en faveur de la préservation de ressources remarquables. Ces mesures s'appliquent, en particulier, dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE). Elles peuvent également être mises en œuvre sur d'autres zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, paysage, défense contre les incendies. En contrepartie de son engagement, l'exploitant agricole reçoit une rétribution annuelle.



Page de gauche : Transhumance / Vallée d'Ossau.
© M. Hervieu/PNP



Page de gauche : Cabane de Saoutelle / Vallée d'Aspe.
© J.-G. Thiebault/PNP



Cloches de bétail / Vallée d'Ossau.
© M. Hervieu/PNP



estive : sensibilisation aux bonnes pratiques, signalétique sur la présence de chiens de protection.

Maintenir une animation agricole et pastorale assurant la pluri-vocation des espaces agro-pastoraux

Les espaces naturels à vocation pastorale et forestière sont une composante forte du territoire où cohabitent différents types d'usagers : agriculteurs, forestiers, chasseurs, touristes... L'activité agricole et pastorale sera maintenue et développée en tenant compte de ces dif-

férentes vocations. Il s'agit d'encourager la gestion de l'espace par des mesures d'animation (diagnostics pastoraux en estive, concertation concernant les feux dirigés...) et le développement de la connaissance des territoires par des études sur la dynamique des milieux pâturés, l'état sanitaire des troupeaux, ou les caractères des prairies de montagne.

Soutenir et développer une activité forestière durable

Les espaces forestiers façonnent les paysages du territoire. La forêt joue un rôle tant économique que social. Il

Exemples de mesures

- Soutenir l'usage des bois locaux dans la construction.
- Mettre en œuvre des dispositifs de soutien en faveur de l'agri-environnement (MAET).

s'agit de consolider cette vocation, non seulement en soutenant l'activité dans l'immédiat, mais aussi en la structurant durablement.

Une réflexion territoriale sur le bois énergie et le bois bûche permettra de diversifier les débouchés du secteur. La mise en œuvre de chartes forestières et de schémas concertés prenant en compte les aspects économiques et écologiques est également un moyen de préparer l'avenir. Afin d'aider les professionnels à développer leur activité, l'utilisation des

« Une réflexion territoriale sur le bois énergie et le bois bûche permettra de diversifier les débouchés du secteur »

bois locaux sur le territoire sera encouragée (habitat privé et agricole) de même que les filières courtes de transformation (scieries, plaquettes). Cela passe aussi par un accompagnement des actions visant à mutualiser l'information (partenariats entre gestionnaires, propriétaires, exploitants) et les pratiques (phases de tri et de promotion) comme celles qui permettent de se former (partenariat avec les écoles forestières). La bonne pratique environnementale (chantiers propres, production de qualité en lien avec la demande locale) est un atout pour la promotion de la filière. Des actions de communication mettront en valeur le caractère noble de l'activité bois, par son apport sur le plan écologique, économique et social.

Accompagner le développement durable des sports et loisirs de nature

La configuration du territoire, l'incroyable diversité de ses paysages, la ri-



chesse de son patrimoine, favorisent le développement des activités sportives et de loisirs pour aller à sa découverte. Ces activités contribuent au maintien d'une économie de montagne tout au long de l'année, mais elles doivent toutefois veiller à limiter leur impact sur les milieux environnants.

L'offre touristique sera soutenue par l'enrichissement des itinéraires de randonnée, la diversification des activités sportives hivernales et la valorisation des patrimoines locaux.

Parallèlement, on veillera à l'intégration paysagère des aménagements des



Lac des Gloriettes/Vallée de Luz-Gavarnie.

© M. Cadu/PNP



Forêt/Vallée de Luz-Gavarnie.

© P. Dunoguez/PNP



Forêt/Val d'Azun.

© L. Nédelec/PNP



MOTS CLÉS

> **Charte européenne du tourisme durable** : la signature de cette charte apporte au territoire la possibilité d'utiliser l'appellation comme un label de qualité et de se valoriser au sein d'un réseau européen (communication, échanges d'expériences...). Plus d'une trentaine de territoires européens dont notamment des parcs nationaux et régionaux français, ont intégré ce réseau.

Elle apporte, en outre, des éléments méthodologiques concernant la gestion au quotidien de l'activité touristique dans les espaces protégés. La démarche est agréée par la fédération Europarc, une organisation non gouvernementale soutenue, entre autres, par la Commission européenne. Une évaluation des actions réalisées est réalisée tous les cinq ans pour reconduction de l'agrément.



stations touristiques. Et les pratiquants d'activités de sport et de loisirs seront sensibilisés à la vulnérabilité des milieux et des espèces.

Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels

Patrimoine naturel, mais aussi architectural, industriel, culturel... Métiers et savoir-faire... Autant d'éléments matériels et immatériels qui constituent un héritage qu'il convient de faire vivre et de perpétuer pour conforter la vie économique, la qualité de vie et l'attrait pour le territoire. L'offre touristique pourra s'enrichir de nouveaux centres d'intérêt pour le visiteur (découverte du pastoralisme, de sa pratique, de ses métiers, de ses rituels) et s'appuiera sur la valorisation de toutes les dimensions

« Une gestion éco-responsable des refuges sera encouragée »

du patrimoine et des savoir-faire locaux : architecture, industrie, mines, thermalisme, RTM...

Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements privilégiant la qualité environnementale

La valorisation de la qualité environnementale des hébergements doit devenir un plus dans l'offre touristique. Les propriétaires et les porteurs de projet seront incités à intégrer les techniques



d'éco-construction et de performance énergétique dans leurs hébergements, et à favoriser les filières locales de matériaux.

L'établissement public du parc national encouragera une gestion éco-responsable des refuges et diffusera les pratiques éco-citoyennes auprès des usagers.

Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil

Les grands sites d'accueil (Bious-Artigues, la Fruitière, Gavarnie...) sont les portes d'entrée vers le cœur du parc national. La charte permettra de développer les aménagements permettant de concilier qualité d'accueil, accessibilité, mobilité et éco-responsabilité.

L'intégration paysagère ces aménagements, l'amélioration des signalétiques directionnelles, d'information et d'inter-

Exemples de mesures

- Mettre en place la charte européenne du tourisme durable.
- Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des contraintes environnementales.
- Organiser l'éco-mobilité et l'accueil sur les grands sites touristiques par des aménagements intégrés.
- Travailler sur une offre labellisée « Tourisme et handicap ».
- Valoriser les fêtes locales en lien avec le patrimoine.

prétation accompagneront les réflexions pour la mise en place de navettes et de modes de transport alternatifs.



découverte et la pratique auprès de tous les publics, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, en famille, solitaire ou en groupe, handicapés, sportifs... Des offres et des tarifications spécifiques seront adaptées aux différentes populations, l'accessibilité des sites et des structures sera faci-

« Des offres et des tarifications spécifiques seront adaptées aux différentes populations »

litée pour les personnes en situation de handicap et des activités de découverte seront proposées à un large public, au premier rang duquel les scolaires.

Encourager les acteurs touristiques à s'engager dans le développement durable du territoire

La qualification d'une offre touristique soucieuse des principes de développement durable est un gage de pérennisation des emplois. La professionnalisation des acteurs, les échanges d'expérience, l'engagement des stations de montagne à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales viendront conforter l'ensemble de l'activité touristique. L'adhésion à la charte européenne du tourisme durable peut aussi constituer un cadre de référence pour tous les acteurs et apporter une reconnaissance internationale.

Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

La montagne, ses patrimoines, ses valeurs, doivent être accessibles à tous. La charte permettra d'en promouvoir la



Pêcheur.
© J. Combes/PNP



Fréquentation estivale/ Vallée de Luz-Gavarnie.
© C. Verdier/PNP



Page de gauche: Tables d'interprétation/Vallée de Cauterets.
© M. Empain/PNP



Photo centrale: Fréquentation hivernale/Vallée d'Aure.
© D. Moreilhon/PNP



Sentier d'interprétation à Etsaut/Vallée d'Aspe.
© C. Verdier/PNP



Encourager la préservation du patrimoine naturel et le renforcement des solidarités écologiques

Le patrimoine naturel est tout aussi remarquable en aire d'adhésion que dans le cœur. Il est donc important d'encourager, dans le cadre d'une démarche contractuelle, le maintien ou la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec la préservation du patrimoine naturel.

La distinction entre « cœur » et « aire d'adhésion » ne doit pas masquer les solidarités écologiques, économiques et culturelles profondes qui lient les bassins de vie quotidienne aux espaces les plus protégés. Ressources en eau, cycle de vie des espèces, activité forestière, alimentation du bétail, itinéraires touristiques... La préservation d'un patrimoine naturel vital pour l'avenir des vallées apparaît ainsi comme un enjeu commun aux différents territoires du parc national. La charte mettra tout particulièrement l'ac-

cent sur la gestion forestière, le respect des écosystèmes aquatiques, la préservation de certaines espèces, la protection du patrimoine génétique et la cohabitation entre espèces sauvages et activités humaines.

Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages

Composante essentielle du patrimoine naturel et culturel, la forêt est également

un support d'activité économique. Pour autant, ses écosystèmes sont très fragiles. Une approche globale et dynamique, partagée entre tous les acteurs qui interviennent sur les espaces forestiers, est nécessaire pour préserver cette ressource aussi capitale que sensible.

La forêt participe des paysages et il s'agira tout d'abord de mieux connaître son rôle et sa dynamique propre. Un ensemble de mesures contribueront ensuite à préserver la richesse des écosystèmes et la quiétude des espèces naturelles qui la composent. Enfin l'exploitation forestière sera soutenue en favorisant la réalisation de schémas de mobilisation des bois et en privilégiant la régénération naturelle des peuplements autochtones. Toutes ces mesures seront accompagnées d'actions de valorisation des surfaces hors sylviculture, et de formation des acteurs de la filière, professionnels et habitants des vallées.

Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides, et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Les nombreux lacs, torrents, cours d'eau et zones humides, sont riches d'une biodiversité spécifique. La fragilité de ces milieux nécessite de l'attention, de la part des pêcheurs qui pratiquent leur activité sur bon nombre d'entre eux, mais aussi des agriculteurs et des gestionnaires d'installations hydroélectriques.

Une connaissance approfondie et partagée des milieux aquatiques, de leurs fonctions et de leurs usages, la rédaction de plans de gestion halieutique, les mesures de conciliation autour des usages de l'eau entre les différents acteurs, contribueront à préserver la qualité écologique des masses d'eau. Les pêcheurs seront incités à adapter les alevinages aux enjeux environnementaux et accompagnés dans leur communication.

Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts

Les espèces animales et végétales présentes dans les milieux rocheux et ou-

Exemples de mesures

- Préserver et restaurer les habitats d'espèces et les écosystèmes forestiers.
- Encourager la rédaction des plans de gestion halieutique des fédérations de pêche et des associations agréées.
- Soutenir les actions de préservation des stations de flore protégée ou menacée.

verts doivent aussi être prises en compte. Certaines d'entre elles sont emblématiques et rares. Les propriétaires, les gestionnaires, et usagers de ces milieux peuvent y contribuer. La mise en œuvre à l'échelle locale de plans nationaux d'actions d'espèces, les initiatives visant à préserver les stations de flore protégée ou menacée, les sites vitaux et la quiétude des espèces animales, seront encouragés.

Encourager la préservation du patrimoine génétique du territoire et limiter la propagation des espèces envahissantes

La préservation du patrimoine génétique du territoire passe par la sauvegarde des races et des variétés locales ainsi que par la conservation des souches sauvages de plantes et d'animaux. Ce patrimoine peut être menacé par la prolifération d'espèces envahissantes. Pour le préserver, les acteurs du territoire seront incités à privilégier les espèces déjà existantes dans les opérations de revégétalisation, à sauvegarder les souches autochtones sauvages de truite fario, ou encore les essences forestières, races et variétés locales. Une information sur les espèces envahissantes et une diffusion des bonnes pratiques permettant de limiter leur propagation seront également mises en œuvre. Certaines espèces feront, en outre, l'objet d'une surveillance et, si besoin, de régulation des populations.

Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

La cohabitation entre espèces animales sauvages et activités humaines ne va pas



MOTS CLÉS

> **Plans nationaux d'actions d'espèces :** visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'années. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle de l'Environnement.

> **Corridor écologique/ continuité écologique :** un corridor écologique est une zone de passage fonctionnelle, pour un groupe d'espèces inféodées à un même milieu, entre plusieurs espaces naturels ; il relie donc différentes populations et favorise la dissémination et la migration des espèces, ainsi que la recolonisation des milieux perturbés. La continuité écologique, en lien avec le programme national Trame verte et bleue, désigne un ensemble constitué des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'une sous-trame.



Forêt/Val d'Azun.
© L. Nédelec/PNP

toujours de soi et doit être suivie et accompagnée. Il convient notamment de prévenir les possibles dégâts causés par la faune sauvage (grands prédateurs) sur les troupeaux par la mise en place d'actions de gestion préventives. Les interactions entre ces espèces sauvages et les activités humaines seront atténuées. Sont également concernés de possibles dégâts sur les milieux (forêts, prairies) par la faune sauvage (campagnols, cerfs, sangliers...). Les actions de gestion préventives pourront être, si nécessaire, complétées par des mesures de régulation.



Connaître, informer et éduquer pour mieux préserver

Les populations locales ont un rôle clé à jouer. Elles sont les mieux placées pour sensibiliser les visiteurs et garantir la préservation du patrimoine local. La charte leur donne des moyens nouveaux d'entretenir cette vocation de « passeurs ».

La préservation des patrimoines en aire d'adhésion doit devenir l'affaire de tous. Scolaires, citoyens, élus... les populations locales seront initiées aux éléments constitutifs du caractère du territoire, aux enjeux environnementaux, aux démarches éco-responsables et aux principes d'une cohabitation équilibrée entre milieu naturel, patrimoines et mode de vie actuel. Leur culture du territoire leur permettra ensuite de sensibiliser à leur tour les visiteurs.

Deux orientations ont été fixées dans cette logique. D'une part, la mise en place d'un observatoire avec l'ambition





de mesures

Exemples

- Sensibiliser les acteurs de manifestations pour limiter les impacts environnementaux.
- Sensibiliser les professionnels, les usagers et les pratiquants d'activités aux bonnes pratiques et à une découverte respectueuse des milieux et des espèces.

biodiversité, les patrimoines et les activités humaines. Des outils comme les atlas de la biodiversité communal permettront d'identifier les espèces et leurs habitats à l'échelle de la commune. La mise à disposition de cette connaissance auprès du grand public sera facilitée par une mutualisation des informations collectées et des moyens de la diffuser.

Informier et sensibiliser les habitants, les visiteurs et les partenaires

Mieux connaître son environnement, apprendre à le préserver et œuvrer à sa valorisation, tels sont les objectifs auxquels répondent les acteurs du territoire. Leur travail sera complété par le développement d'outils et d'actions de sensibilisation à même de toucher les habitants, les scolaires et les visiteurs. Des infrastructures d'accueil seront créées. Les sciences participatives seront développées, des animations pédagogiques seront mises en place au bénéfice des scolaires, et les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques seront multipliées.

commune de mieux collecter, diffuser et partager la connaissance entre les acteurs du territoire. D'autre part, des moyens de sensibilisation des visiteurs et des partenaires aux enjeux environnementaux.

Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

Pour préserver les qualités qui font du parc national un territoire à haute valeur environnementale, une meilleure connaissance de la biodiversité est né-

« Développer des outils et des dispositifs de sensibilisation »

cessaire. Et elle doit être partagée par l'ensemble de la population. Cette connaissance sera développée à travers la création d'observatoires consacrés à la



MOTS CLÉS

> **Atlas de la biodiversité communal**: programme portant sur la connaissance de la biodiversité à l'échelle communale. L'objectif est de passer d'une logique de compensation à une logique de prévention en intégrant, en amont des projets d'aménagement, les données sensibles concernant le patrimoine naturel. Une équipe pluridisciplinaire est chargée d'acquérir les données (faune, flore et milieux) sur le terrain puis de les restituer, sous une forme adaptée, aux municipalités. Le programme est piloté en partenariat avec l'équipe municipale, après accord et délibération de celle-ci.



① *Androsace ciliée/Vallée de Cauterets.*
© E. Florence/PNP

② *Page de gauche: Point ren-contre avec les gardes-moni-teurs/Vallée d'Aure.*
© J. Demoulin/PNP

③ *Page de gauche: Animation, centre de loisirs/Vallée de Cauterets.*
© DR/PNP

④ *Animation, centre de loisirs/Vallée de Cauterets.*
© DR/PNP

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes cedex

Tél. : 05 62 54 16 40 – Fax : 05 62 54 16 41

Contact : charte@pyrenees-parcnational.fr

*Le document est téléchargeable sur le site internet
du Parc national des Pyrénées :*

www.parc-pyrenees.com



Ensemble, construisons un projet de territoire